

République Française

Département du Nord

## Ville de Marly

Service : Marchés Publics JNV/SM/CD N°DC-2024-045

## 0 1 AOUT 2024 SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES

## **DÉCISION DU MAIRE**

Objet: Notification du marché 2023-03 Réhabilitation de l'hôtel de ville à Marly

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

**Vu** la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité pour la ville de passer un marché à procédure adaptée concernant la réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de ville

## DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée auprès du BOAMP et sur le profil acheteur de la ville, de conclure le marché repris en objet dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Gros œuvre/démolition : déclaré infructueux
- > Lot 2 : Plaquage murs et plafonds : déclaré infructueux
- ➤ Lot 3 : Menuiseries attribué à la société PRO CONCEPT RENOVATION à HAUTMONT pour un montant de 95 226.24 TTC
- ➤ Lot 4 : Peinture/revêtement de sols attribué à la société HAINAUT PEINTURE SERVICE à MARLY pour un montant de 87 692.34 €TTC
- Lot 5 : Electricité/Eclairage attribué à la société RISPAL à FOURMIES pour un montant de 36 333.60 TTC
- > Lot 6 : Plomberie/sanitaire : déclaré infructueux
- > Lot 7 : Chauffage : déclaré infructueux
- Lot 8 : Charpente/couverture attribué à la société ECB NORD à MARLY pour un montant de 12 501.48 €TTC
- > Lot 9 : Mobilier attribué à la société ERGOCONCEPT à MARLY pour un montant de 78 825.32 TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : 21311

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 juillet 2024

Le Maire, Jean-Noël VERFAILLIE